

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1^{er} novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 45 minut. soir,	Omnibus.
3 — 52 — —	Express.
3 — 32 — —	matin, Express-Poste.
9 — — — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir,	Omnibus.
-------------------------	----------

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat.	Express.
11 — 51 — —	matin, Omnibus.
6 — 6 — —	soir, Omnibus.
9 — 44 — —	Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 15 minut. matin,	March.-Mixte.
8 — 7 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. «
Six mois, — 10 »	— 13 «
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous avons récemment signalé une décision de M. le ministre de l'intérieur qui a autorisé un certain nombre de Sous-Préfets, en résidence dans les ports et sur les principaux points de la frontière, à délivrer des passe-ports pour l'étranger. M. le ministre de l'intérieur vient de prendre, à la date du 20 novembre, une autre décision qui ne sera pas accueillie avec moins de satisfaction par les nombreux voyageurs qui circulent entre la France et l'Angleterre.

Les communications entre ces deux pays, favorisées par l'achèvement du réseau des chemins de fer, se développent chaque année. Indépendamment du service régulier, les compagnies des paquebots, se concertant avec les compagnies de chemins de fer, ont organisé de fréquents voyages d'excursion, à prix réduits, qui, pendant la belle saison, attirent alternativement sur les deux rives de la Manche une affluence très-considérable de touristes. Exiger de ces voyageurs la production d'un passe-port à l'étranger qui coûte 10 francs, ce serait, dans bien des cas, rendre impossible l'organisation des voyages d'excursion, car le prix du passe-port serait, à lui seul, plus élevé que le prix du transport, aller et retour, entre Calais et Douvres, Boulogne et Folkestone, etc. Aussi l'administration accordait-elle fréquemment des dispenses de passe port. Mais cette tolérance était variable, irrégulière, intermittente, diversement appliquée dans les différents ports. La décision que nous reproduisons ci-après, règlemente d'une manière précise cette partie importante du service; elle indique clairement, pour les voyageurs comme pour les compagnies de paquebots et de chemins de fer, les formalités très-simples qui sont désormais en vigueur pour les communications entre la côte anglaise et la côte française; elle est de nature à donner satisfaction à tous les intérêts.

Non-seulement les habitants des ports où aboutissent des lignes de paquebots continuent à être dispensés de passe-ports, conformément à l'usage établi; mais encore pour les autres voyageurs ve-

nant, soit du littoral, soit de l'intérieur de l'Empire, le passe-port à l'étranger est remplacé par le passe-port à l'intérieur au prix de 2 francs, lorsque le voyage ne durera pas plus de dix jours, et ce même passe-port peut, dans le cours de la même année, servir pour deux excursions de 10 jours en Angleterre. Il faudra seulement que le passe-port soit délivré par la Préfecture ou par les Sous-Préfectures spécialement autorisées. S'il a été délivré par le Maire, il suffira de le faire viser gratuitement par le Préfet ou par le Sous-Préfet.

Quant aux excursionnistes anglais qui viendront dans nos ports, ils seront dispensés de toute formalité de passe-port et de visa. La nouvelle décision de son excellence M. le ministre de l'intérieur, étend à l'Angleterre les privilèges accordés, en matière de passe-port, aux pays limitrophes de la France. Les rapports entre les deux peuples voisins et alliés sont favorisés par les facilités les plus larges.

Cette mesure ne sera pas seulement utile aux voyageurs, à nos ports de la Manche, aux compagnies de paquebots et de chemins de fer; elle présente, au point de vue des relations internationales, un caractère plus élevé. En facilitant le contact journalier des deux peuples, elle les met en mesure de se mieux connaître, de s'apprécier, de s'estimer, et, par un détail secondaire en apparence, elle se rattache à ce grand programme de politique hospitalière et pacifique que la France s'honore de pratiquer. — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Marseille, le 24 novembre. — Le *Journal de Constantinople* du 17 novembre annonce que le général Saïd, nommé commissaire à Djeddah pour y régler l'affaire de l'indemnité, s'est embarqué le samedi 13 pour Alexandrie avec Mahmoud-Pacha, le nouveau gouverneur. Les prévenus du meurtre des consuls à Djeddah ont comparu devant le conseil suprême de justice.

Les lettres particulières de Constantinople parlent de l'augmentation des dissensions entre les

ministres de la Porte. — La tranquillité est généralement rétablie dans les provinces. Les tribus Insaisir que l'on est parvenu à surprendre ont fourni des otages.

Les troubles des Principautés sont également comprimés; on y a établi la censure des journaux et l'on a procédé à la fermeture des clubs ainsi qu'à de nombreuses destitutions. Le parti démocratique a perdu de ses chances favorables.

La candidature du prince Stourdza père a supplanté celle de son fils.

Londres, 24 novembre. — Aujourd'hui a eu lieu, au marché de Smithfield, à Londres, un meeting populaire en faveur du suffrage universel.

Madrid, 24 novembre. — Des sénateurs appartenant au parti progressiste demandent, par opposition au gouvernement, un nouveau règlement de la dette. M. Bermudez de Castro se prépare à se rendre à son poste à Naples.

Londres, 24 novembre. — *L'Express* annonce que lord Napier est nommé ambassadeur à Berlin.

La maison de Baring a signé aujourd'hui un emprunt de 1,400,000 livres sterling, en 4 1/2 0/0 avec le Chili.

Londres, 24 novembre. — *Le Pacific* apporte des nouvelles de New-York au 13 novembre.

Les Indiens Navajos avaient de nouveau été défaits.

A Washington, le ministre des finances devait proposer l'établissement d'un impôt sur le thé et le café.

Walker et Henningson s'étaient réconciliés.

Berlin, 24 novembre. — Des 352 élections pour la chambre des députés, 126 sont connues; 94 appartiennent au parti libéral qu'appuie le nouveau ministère. Les vieux conservateurs l'ont emporté dans 19 élections et les 13 élections restantes ne sauraient être classées encore. Le ministre d'Etat Anerswalo a été élu quatre fois; le comte Schewrin trois fois et le grand bourguemestre Grabon également trois fois.

Londres, 25 novembre. — Le bruit est répandu

FEUILLETON

LA FIANCÉE DU CONSCRIT.

(Suite.)

Au milieu de cette joyeuse campagne, quel contraste de voir cette belle personne si triste. Tant notre égoïsme est grand, parmi toutes ces existences actives, on ne s'apercevait pas qu'une existence était arrêtée.

Un jour, plus gaie que jamais, se présente Jeanneton.

— Prépare au plus vite tous tes affluets, dit la grosse fille.

— Est-ce qu'il y a une nouvelle noce dans le pays? demanda Madeleine.

— Pardine, s'il y a une noce... et une famense!

— Qui donc se marie?

— Eh bien, et moi donc! Est-ce que tu crois que j'vas coiffer sainte Catherine?

— Tu as donc un amoureux?

— Un amoureux! Ah! ben, j'en avons par douzaines, des amoureux. Mais faut être juste, y en a un que j'préfère: c'est l'pus gracieux de tous, l'mieux éduqué, c'lui qu'a l'pus d'génie d'arrondissement.

— Qui est-ce donc?

— Pardine, ça s'devine d'soi-même, c'est P'tit-Jean. Jeanneton était du même âge que Madeleine; elle était

restée jusqu'alors son unique compagne; dans leur ménage, les autres avaient désormais de nouveaux soins et de nouvelles amitiés; et voilà que Jeanneton se mariait; Madeleine allait se trouver la seule vieille fille du pays.

Elle se réjouit quand, sur sa figure encore ingénue, elle vit se dessiner la première ride, et, dans ses beaux cheveux fauves, paraître le premier cheveux blanc. Cette ride, ce cheveu blanc, c'étaient les stigmates que le temps laisse de son passage. Il passait bien lentement, le temps! mais il passait, le temps qui emporte la jeunesse, qui emporte les plaisirs... mais qui devait ramener Pierre.

IV.

C'est l'hiver. La nuit vient. Au dehors, le vent souffle, fouettant une pluie froide. Dans une grande salle basse, près d'un feu qui s'éteint, sont deux femmes, Madeleine qui file lentement sa quenouille, et la mère Mathurin qui dit son chapelet. Ces deux femmes sont en deuil.

Depuis plusieurs années qu'on n'a pas de nouvelles de Pierre, au malheur de Madeleine est venu se joindre un autre malheur. Le fermier Mathurin est mort, et la mère Mathurin, qui ne fut jamais d'une forte santé, sans doute atteinte par le chagrin de sa fille, s'en va chaque jour en déperissant. Hélas! l'unique enfant, l'ange du foyer, Madeleine qui devait répandre autour d'elle l'espérance

et la joie a manqué sa mission: et partout se reflète la tristesse des hôtes du logis.

Tout a changé dans la ferme.

Aujourd'hui, c'est un étranger qui cultive les terres, — hélas! ça devrait être un mari. Jusqu'aux bœufs qui ont été renouvelés; ces bœufs qui jadis menaient d'une manière si triomphale la charrette de la gerbe-beauve, ces bœufs si gras, si doux, que Madeleine aimait à caresser, et que bien jeune elle conduisait elle-même, ne sont plus à l'étable. Leur place est occupée par deux bêtes tachetées dont la figure est moitié blanche et moitié noire, ce qui fait qu'elles ont toujours l'air de regarder les gens d'un mauvais œil.

Qu'est devenu le gros chat noir qui sans cesse roussissait sa fourrure, tant il aimait à dormir dans la cendre? Ce chat prenait, dans l'ombre, des proportions fantastiques. Sa robe se fondait avec la nuit, on ne voyait que deux yeux, deux feux follets verts qui se promenaient sans bruit et vous poursuivaient; car cette espèce de lutin était très-familier.

Quelle venette pour les superstitieux! M. Minet donna sujet à des légendes effrayantes. Les légendes existent toujours... mais le chat n'existe plus.

Jusqu'à Petit-Jean, qui autrefois par ses balourdises égayer le foyait, Petit-Jean est fermier par son tour.

En ce moment Madeleine a laissé tomber son fuseau elle rêve, la tête penchée sur sa poitrine. Un soupir de

que M. Bernstorff, ambassadeur de Prusse en Angleterre sera bientôt rappelé. Les ambassadeurs de Prusse à Vienne et à Paris seraient également changés. M. Kielmansegge, ambassadeur au Hanovre, serait aussi rappelé.

L'amiral lord Lyons est mort hier.

Marseille, 24 novembre. — Le roi de Wurtemberg est reparti aujourd'hui de Marseille pour Nice.

Le *Journal de Monaco* déclare que des offres brillantes ont été faites au gouvernement de ce pays, par le Piémont, mais que le prince de Monaco refuse toute cession ou toute annexion, parce qu'il espère que la suite des négociations terminera le débat, comme cela a eu lieu pour le Monténégro.

Vienne, 25 novembre. — On dit que le Kaïmakan de Moldavie a donné sa démission. — Havas.

EXTÉRIEUR.

TURQUIE. — On lit dans le *Journal de Constantinople* du 17 :

« Les prévenus de Djeddah qu'Ismail-Pacha a amenés à Constantinople et qui sont gardés au séraskiérat, ont comparu plusieurs fois devant le conseil suprême de justice. »

MOLDAVIE. — On écrit au même journal de Jassy :

« Malgré les menées des compétiteurs à l'hospodarat, tout est assez tranquille en Moldavie. Mouhli-Pacha (prince Grégoire Stourdza), un des candidats les plus remuants, qui se croyait quelques chances, les a toutes perdues par l'arrivée de son père, le prince Michel, et s'est déclaré un violent adversaire de celui-ci. Le prince Michel semble jusqu'à présent avoir pour lui la majorité de l'opinion. »

« La nouvelle caïmakamie se conduit avec beaucoup de prudence. Les membres qui la composent sont des personnes fort honorables et qui remplissent consciencieusement les devoirs de leur mandat intérimaire. »

PERSE. — La correspondance de Teheran contient les nouvelles suivantes de Perse :

« S. Exc. M. Murray, ambassadeur d'Angleterre, qui a miraculeusement échappé à sa maladie, a pu enfin se mettre en route le 16 pour se rendre en Angleterre. »

« L'ex-sadzam continue à être gardé à vue dans un village à cinq lieues de la capitale, par des officiers du gouvernement chargés de lui faire mettre au jour ses comptes et rendre au trésor une partie des sommes considérables qu'il s'est illégalement appropriées. On ne lui réclame pas moins de 2 millions de francs. »

« Les Turcomans ne cessent leurs déprédations dans les environs d'Asterabad. »

« M. Henri, chargé d'affaires de Belgique, se préparait à explorer diverses provinces de la Perse pour en étudier les ressources commerciales. »

« L'expédition scientifique russe, sous les ordres de M. Khanykoff, s'est rendue à Hérat. Dans cette ville les affaires politiques s'embrouillent par suite de nombreux postulants au pouvoir. »

(*Journal de Constantinople*).

TRIPOLI. — On mande de Tripoli de Barbarie, à la date du 10 novembre :

« Les fêtes du miloud se sont passées sans désor-

dres, des mesures énergiques avaient été prises pour garantir la sécurité des chrétiens. »

« On dit que le nouveau gouverneur Mehemet-Izzet-Pacha n'amènera pas avec lui de nouvelles troupes; on craint que les soldats de la garnison actuelle ne se révoltent en voyant que la promesse faite par le gouvernement de les libérer ne s'accomplit pas. En attendant, des artilleurs de la garnison cherchent à prendre un à-compte sur l'arriéré de leur solde, en pillant la nuit quelques maisons du quartier juif. »

« La peste continue à sévir à Benghazi, Derma et Merdy. Les environs de Tripoli, malgré l'insuffisance du cordon sanitaire, sont exempts jusqu'à ce jour de la contagion. »

« La conduite de la populace fanatique de Derna, qui a insulté l'agent consulaire anglais, a amené sur les côtes la canonnière anglaise *Vigilant*, qui part ce soir. »

« La sécheresse continue et elle inspire les craintes les plus vives; on attend toujours de nouvelles troupes de Constantinople; la garnison actuelle couve une seconde révolte qui pourrait bien éclater, si les renforts attendus n'arrivent pas. »

(*Constitutionnel*).

COMPAGNIE UNIVERSELLE

du

CANAL MARITIME DE SUEZ,

Fondée par décret de S. A. le Vice-Roi d'Egypte.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE.

Conditions de la concession.

La concession du canal maritime est faite pour 99 années, à dater de l'achèvement des travaux. Les terrains sont concédés à perpétuité. Le revenu approximatif est évalué à 40 millions de francs.

La Société est constituée, avec autorisation du gouvernement égyptien, dans la forme anonyme, par analogie aux sociétés anonymes françaises autorisées par le gouvernement français. Elle est régie par les principes de ces dernières sociétés.

Les statuts de la Compagnie sont approuvés par le Vice-Roi d'Egypte.

Le siège social est à Alexandrie. Le domicile légal et attributif de juridiction et le domicile administratif sont à Paris.

Conditions de la souscription :

Le capital de la Compagnie est fixé à 200 millions de francs, divisé en 400,000 actions de 500 fr.

Les titres au porteur seront délivrés dans les trois mois qui suivront l'ouverture de la souscription.

Le versement à effectuer en souscrivant est de 50 francs par action.

Le second versement, de 150 francs par action, devra être effectué après la publication de l'avis de répartition.

Pendant la durée des travaux, et à partir de la remise des titres provisoires, les sommes versées jouiront d'un intérêt de 5 % l'an.

Aucun autre appel de fonds n'aura lieu avant deux ans.

La souscription générale sera centralisée à Pa-

ris. Les sommes en provenant seront versées à la Banque de France jusqu'au moment où le Conseil d'Administration en règlera l'emploi. Un comité opérera la répartition au prorata des souscriptions totalisées sans distinction de nationalité.

La souscription, ouverte le 5 NOVEMBRE, sera close le 30 DU MÊME MOIS.

Les souscriptions sont reçues :

A Paris, dans les bureaux de la Compagnie, place Vendôme, 16;

Dans les départements et à l'étranger, chez MM. les banquiers et correspondants de la Compagnie.

FAITS DIVERS.

On attend à Paris M. Henri Chevreau, préfet de la Loire-Inférieure. Il doit être auprès du gouvernement l'organe des doléances du commerce de Nantes, qui attend depuis longtemps le commencement des travaux d'amélioration de la Basse-Loire.

CURIEUX DÉTAILS SUR LE SIÈGE DE SÉBASTOPOL.

Un écrivain, M. A. Launoy, qui, durant la campagne de Crimée, rendait compte dans le *Moniteur* des opérations de l'armée française, vient de publier une étude fort intéressante sur les travaux du siège de Sébastopol et les événements qui l'ont précédé et suivi.

Nous trouvons dans ce travail une statistique extrêmement curieuse des moyens de la défense et de l'attaque pendant ce siège mémorable qui n'a pas duré moins de onze mois (334 jours).

En voici le résumé, qui prouve à quelles proportions jusqu'ici inconnues ces moyens sont parvenus :

Les Français, lors de leur premier feu, le 17 octobre 1854, n'avaient que 53 pièces en batterie; ils en avaient 601 le jour de l'assaut, et les Anglais, 194.

L'artillerie française, pendant la durée du siège, a lancé 510,000 boulets, 236,000 obus, 350,000 bombes et 8,000 grenades, fusées, etc., en tout 1,104,000 coups, qui ont consommé plus de 3 millions de kilogrammes de poudre. En estimant à environ 400,000 le nombre de coups tirés par les Anglais, il en résulte que les alliés ont lancé sur Sébastopol environ un million et demi de projectiles de toute nature. Les Français ont brûlé, pendant la durée entière de guerre d'Orient, plus de 25 millions de cartouches d'infanterie.

Les travaux du génie français au moment de l'assaut présentaient le développement de 27 kilomètres de cheminements aux attaques de la ville, et de près de 30 kilomètres aux attaques du faubourg. En ajoutant à ce chiffre les 13 kilomètres de cheminements exécutés par les Anglais devant le grand Redan, on a un développement total de 80 kilomètres ou 20 lieues de cheminements, exécutés le plus souvent dans un terrain de roc et sous le feu d'une artillerie formidable. On n'avait pas encore eu d'exemple de travaux aussi gigantesques. On a employé pour l'exécution des cheminements français 80,000 gabions, sans compter ceux qui ont été repris dans les anciennes tranchées et reportés en avant, 60,000 fascines et plus d'un million de sacs à terre.

la mère Mathurin la réveille. Elle contemple cette pauvre femme dont elle attriste la vieillesse, et, faisant un effort, elle cherche à sourire.

— Eh bien, bonne mère, vous priez toujours; autrefois vous aimiez à jaser près du feu.

— Oui, autrefois! Autrefois ne ressemblait pas à aujourd'hui.

— Faut-il, pour vous égayer, vous lire une de ces belles histoires que M. le curé nous a prêtées?

Mais la mère Mathurin secoue la tête en femme qui ne veut pas être consolée. Aigrie par la souffrance, tacitement elle reproche à sa fille la tristesse qui les environne.

Le malheur agit différemment, selon les différentes natures. C'est comme un remède empirique, les forts seuls peuvent le supporter.

La mère Mathurin en était venue à ne pas comprendre la noble conduite de sa fille; et celle-ci trouvait, dans sa mère, non une compagne, non une consolation, mais un juge sévère et partial qui lui faisait un crime de sa douleur.

Ce silence, cet isolement de la maison, Madeleine en était cause; si elle eût oublié un premier amour, un mari, des enfants, le bruit, la joie enfin eussent habité la ferme, et la bonne vieille eût fini ses jours, entourée, égayée. Elle en voulait à celle qui la privait de ce bonheur.

Ce bonheur, Madeleine l'eût payé d'un parjure; qu'importe! La mère Mathurin était égoïste comme les esprits faibles.

Il est des jours où la tristesse est plus amère que d'habitude. C'était un de ces jours. Madeleine essaya de ranimer cette vie de famille qui s'éteignait. Elle raconta de ces faits qui rattachent chacun à son petit horizon; ces faits qu'on pourrait appeler la chronique du foyer. Ce fut en vain, la vieille femme ne témoigna que de l'aigreur.

Madeleine cacha sa tête dans ses mains; pour refuge, elle n'avait plus que l'espérance. Au dedans, d'injustes récriminations; au dehors, un monde qui ne comprenait pas les grandes choses, pas même les grandes vertus. C'était tantôt l'ironie, et tantôt la pitié malveillante.

— Pierre l'a oubliée depuis longtemps, disaient les uns.

— Comme elle vieillit, cette pauvre Madeleine, disaient les autres.

En effet, rien ne vieillit comme le chagrin.

Madeleine s'en était aperçue tout à coup à certaines menées, certains complots qu'on venait de tramer contre elle. Depuis sa première jeunesse, la fille de Mathurin était de la confrérie de la sainte Vierge: c'est elle qui avait l'honneur de porter la bannière. En général, les jeunes filles sont ambitieuses, le poste de Madeleine fut jalouse.

Au bruit des caquets, des quolibets, au bruit que fait en tombant la méchanceté féminine, Madeleine s'éveilla. Elle qui ne se sentait pas vivre, elle s'aperçut qu'elle avait vécu.

La fiancée de Pierre avait si peu conscience d'elle-même, qu'elle se croyait encore jeune fille pour le bon Dieu. Il fallut renoncer à la bannière: Madeleine avait vieilli. Ce n'est pas le bon vieux curé qui s'en était aperçu.

Il était temps pour Madeleine de coiffer sainte Catherine, selon l'expression consacrée. La pauvre fille entra d'elle-même dans la confrérie de cette sainte à la jarretière.

Si les femmes de Z. étaient envieuses, les hommes, sans doute à cause de ce je ne sais quoi qui influence un sexe vis-à-vis de l'autre, se montraient bienveillants pour notre délaissée, qui du reste n'avait guère conscience qu'il existât d'autre homme que Pierre. Ils lui parlaient avec ce respect qu'inspire une infortune supportée dignement.

Madeleine fuyait les réunions; elle n'allait plus à la veillée; elle eût paralysé la joie, car elle ne riait plus.

Ses seuls entretiens avaient lieu avec M. le curé. En fait de relations mondaines, un seul homme agissait sur son esprit et faisait encore battre son cœur. C'était comme une espèce de destin qu'on verrait chaque jour arri-

Les travaux des mines ont eu d'immenses proportions. Les Français ont exécuté aux attaques de la ville 1,251 mètres courants de puits, galeries ou rameaux; on a fait jouer 116 fourneaux et 20 fougasses pierriers, qui ont consommé 65,795 kilogrammes de poudre. Les galeries des mines des Russes contraintes devant nos attaques du bastion du Mat et du bastion Central ne s'élevaient pas à moins de 5,360 mètres. Ce travail colossal prouve suffisamment l'énorme activité des Russes et la grandeur des moyens dont ils pouvaient disposer.

Le corps du génie tout entier a été à la hauteur de sa glorieuse mission. Il a essuyé des pertes sans exemple dans l'histoire des sièges: 31 de ses officiers ont été tués, 56 ont été blessés, 6 sont morts de maladie. Parmi les tués, on compte le général Bizot, le lieutenant-colonel Guérin, 7 chefs de bataillon, 16 capitaines, 3 lieutenants et 3 sous-lieutenants, deux compagnies étaient à leur quatrième capitaine. Dans les travaux de sape et de mine, les sous-officiers et les soldats se sont montrés, comme leurs officiers, infatigables et intrépides.

Toutes les bonnes fortunes arrivent au Louvre cette semaine. La divinité chinoise, avec sa chapelle en bois sculpté à jour, qui nous a été envoyée par M. le vice-amiral Rigault de Genouilly, vient d'être placée dans la petite salle dépendant du musée ethnographique.

La divinité, en marbre entièrement doré, coiffée d'une espèce de mitre, est accroupie dans une espèce d'artichaut, doré également, et elle tient dans ses bras et sur ses genoux un enfant. Le tout est placé sur un joli piédestal en bois sculpté de forme pentagonale.

La chapelle est un chef-d'œuvre d'art et de goût qui sera visité avec le plus vif intérêt par nos artistes en ébénisterie.

LA JUSTICE AU MAROC.

Au Maroc, les exécutions sont très-rares; si rares, qu'il est avéré que de 1830 à 1840 Tanger n'en a vu que trois. Mais en revanche, les supplices, les moyens de torture y sont de la plus terrible variété; à ce point, que la mort nous semblerait douce à côté de l'horrible application de quelques-uns d'entre eux.

Voici ce qu'à cet égard le *Moniteur* vient nous apprendre:

Le Sultan, chef du temporel et du spirituel, est à la fois le juge et le législateur suprême de son empire. Son code est le Koran. Bien qu'il n'administre pas personnellement la justice, à certains jours de l'année il reçoit lui-même les plaintes de ses sujets et prononce sur le champ les sentences. Ce sont les gouverneurs qui, dans les provinces, exercent le pouvoir judiciaire; mais ils ne peuvent faire exécuter une sentence capitale sans en avoir préalablement référé à l'Empereur. Les hauts fonctionnaires siègent accroupis en dehors de leurs maisons; c'est ainsi que le cadî rend la justice et que le *muhtesib* fait la police.

On amène le délinquant; le cas est examiné sans phrase, et la sentence exécutée promptement. Dans les affaires correctionnelles, les riches s'en tirent d'ordinaire au prix d'une amende. Les pauvres, ne pouvant payer de leur bourse, paient de leur personne. On les frappe par devant et par derrière,

ver à pas lents. Cet homme pouvait apporter la vie ou la mort. C'était le facteur.

Cette boîte qu'il portait que renfermait-elle? Rien, pour notre amoureuse, il y avait à parier cent contre un; mais il y avait à parier un contre cent que cette boîte renfermait des nouvelles de Pierre.

C'est pourquoi la fille de Mathurin accueillait le facteur avec cette émotion fébrile qui touche d'un côté à la joie, de l'autre au désespoir; et le brave homme qui se souvenait des verres de cidre que lui avait vallu l'amour de Madeleine, s'arrêtait de temps en temps à la ferme, pour renouveler ses souvenirs.

Voilà l'existence qui se retraçait à l'imagination de la jeune femme, pendant qu'elle oubliait de tourner son fuseau, que la pluie tombait au dehors, et que la mère Mathurin priait, mal probablement, car son cœur continuait à être rempli d'amertume.

On entendit un choc de sabots; et puis, plus en sourdine, un autre choc de même nature.

Jeannoton entra joyeusement et bruyamment; derrière elle suivait Petit-Jean.

(La suite au prochain numéro.)

suivant la gravité du délit. L'instrument du supplice est un nerf de bœuf appelé *osfil*. Dans aucun cas on ne peut infliger au patient plus de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf coups; on les compte sur un rosaire; si c'est un voleur on lui coupe la main.

La peine capitale est d'ailleurs plus rarement appliquée dans l'empire du Maroc qu'on ne le croit généralement; il n'y existe pas moins, suivant le voyageur C. Didier, une grande variété de supplices. Ainsi, tantôt on jette le condamné en l'air, de manière qu'en retombant il se casse un bras, une jambe ou la tête, suivant la sentence, et les exécuteurs sont si bien dressés qu'ils ne manquent jamais leur coup; tantôt on l'enterre jusqu'au menton, livrant sa tête à tous les outrages des passants.

D'autres fois, on l'enferme vivant dans un bœuf mort, ou bien on l'attache à la queue d'une mule au galop. Souvent encore on lui remplit de poudre le nez, la bouche et les oreilles, puis on y met le feu. Le pal, l'aube, la mutilation des membres, le croc, sont autant de genres divers de cette effroyable pénalité. Mais la loi par excellence, la loi de prédilection, est toujours la loi du talion, qu'on ne manque jamais d'appliquer lorsqu'elle est applicable.

Pour arracher l'aveu de richesses cachées, on a recours aux plus horribles tortures. La victime est mise dans un four lentement chauffé, ou tenue debout des semaines entières dans un étui de bois; on lui enfonce des chevilles pointues entre les ongles et la chair. Des chats farioux sont renfermés dans les larges caleçons des hommes et leurs déchirent la peau. Aux femmes, on tord les mamelles avec des tenailles; enfin, des enfants, serrés entre les bras de puissants athlètes, sont étouffés sous les yeux de leurs parents.

Drummond Hay rapporte qu'un riche marchand de Tanger ne put résister à une dernière épreuve. On l'enferma dans une chambre avec un lion affamé, enchaîné de manière à pouvoir atteindre l'homme de ses griffes, à moins que, réfugié dans un coin et roulé sur lui-même, il ne restât constamment dans cette pénible posture.

Nul homme ne pouvant mettre la main sur une personne de l'autre sexe, il y a une exécutrice des hautes œuvres pour les femmes, laquelle se nomme par euphémisme *arhifa*, la tolérante; c'est ainsi que les Grecs appelaient les furies *bienveillantes*, *Euménides*.

Pour les faits divers: P.-M.-E. CODET.

DERNIERES NOUVELLES.

Londres, 26 novembre. — S. M. la reine Victoria a déclaré qu'elle ne pourrait accepter l'invitation qui lui avait été faite par les habitants du Canada d'aller visiter cette colonie, mais l'un des princes, ses fils, ira bientôt l'y représenter. — Havas.

Des nouvelles de Cadix, du 21, annoncent que l'escadre qui va croiser sur les côtes du Maroc et appayer les réclamations du gouvernement espagnol près de ce pays, est partie la veille; il a été donné connaissance du mouvement de l'escadre au consul d'Espagne à Tanger.

On lit dans le *Constitutionnel*:

Une dépêche de Londres nous a annoncé hier la mort de l'amiral Lyons. Nous nous associons cordialement aux regrets et aux éloges que donne aujourd'hui toute la presse anglaise à la mémoire de cet illustre frère d'armes de nos marins et de nos soldats en Crimée. Dans le transport et le débarquement des troupes, à la bataille de l'Alma, au premier bombardement de Sébastopol, pendant toute la durée du siège, l'amiral Edmund Lyons s'était acquis les meilleurs titres à la reconnaissance des armées alliées. On se souvient aussi que lord Lyons fut choisi par la reine pour commander l'escadre d'honneur qui accompagna Sa Majesté à Cherbourg; de sorte que, dans la paix comme dans la guerre, le brave amiral a conquis parmi nous les plus sympathiques souvenirs. — H. Marie Martin.

On lit dans le *Moniteur*:

Un déplorable accident a eu lieu jeudi, à Vincennes.

M. le général du génie Ardant, qui assistait à une école de tir, a été atteint à la tête par un projectile, et est mort sur le coup.

Voici quelques détails sur la mort déplorable du général Ardant, qui a été tué hier au polygone de Vincennes. Le général était accompagné de plusieurs officiers supérieurs, pour faire des expériences de tir, sous la direction du général Bourret.

Les observateurs étaient placés en avant de la ligne de tir, protégés par des buttes de terre et des mardiers. Le général Ardant, prenant un vif intérêt aux expériences qui se faisaient, s'est oublié jusqu'au point de commettre l'imprudence de s'avancer hors du réduit qui le protégeait. C'est alors qu'il a été frappé à la tête d'un projectile qui l'a tué sur le coup.

La mort du général Ardant, qui était un officier très-distingué, cause de vifs regrets dans l'armée, où l'on connaissait ses qualités éminentes. Il laisse après lui une veuve et des enfants dont nous n'avons pas besoin de dire la douleur.

On se souvient qu'un accident semblable est arrivé, à la Fère, à M. le commandant Chevalier qui, au moment où il assistait à une école de tir, fut coupé en deux par un boulet. — Havas.

Nous continuons à citer un nouvel extrait du rapport des certificats sur le rétablissement de la santé parfaite, sans médecine, ni purges, ni frais, par la délicieuse *farine de santé* du BARRY, de Londres, qui économise en remèdes 50 fois son prix, pour les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, vents; tout désordre de l'estomac, du bas-ventre, des poumons, des nerfs et du foie; acidité, pituite, nausées, vomissements après repas et en grossesse, douleurs, aigreurs, diarrhées, crampes, spasmes, insomnies, toux, asthme, phthisie, dartres, éruptions, mélancolie, épuisement, dépérissement, manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

CERTIFICATS: N° 53,082: M. Saivet, négociant à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), rapporte le cas d'une dame qui était phthisique depuis des années et qui a repris de la force, de l'embonpoint et de la fraîcheur; et une autre qui souffrait depuis dix ans d'une fièvre intermittente. — N° 54,842: M. E. Roubaud, pharmacien, de Roanne, rapporte le cas d'un des plus hauts fonctionnaires du département, qui souffrait d'une affection d'estomac rebelle à toute médication. — N° 51,408: M^{lle} Zeguers, de phthisie déclarée incurable. — N° 46,270: M. James Roberts, négociant, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements et constipations de vingt-cinq années.

Cette farine est vendue, par tous les épiciers et pharmaciens, en boîte de fer blanc, de 1/2 k. à 4 fr., 1 k. 7 fr., 2 1/2 k. 16 fr., 6 k. 32 fr.; en qualité double, 1/2 k. 8 fr., 1 k. 14 fr., 2 1/2 k. 32 fr., 5 k. 58 fr. Les 5 et 6 k. s'expédient franco. — Dépôt à Saumur, chez M. A. PIE fils, droguiste. (582)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 18 au 23 novembre.

Nous sommes entrés, depuis quelques jours, dans une période de transition. Le changement de prix qui s'est opéré sur les principales valeurs détermine un mouvement très-considérable de titres. Les acheteurs de la veille profitent de la plus-value qui leur est acquise, les retardataires utilisent la réaction pour rentrer dans les valeurs qui leur paraissent plus avantageuses. Quant à la spéculation, elle garde ses idées de hausse, tout en reculant au moindre bruit défavorable, et attend pour s'engager que le capital lui prépare les voies.

Les réalisations, qui ont pris pour point de départ le cours de 75 fr., ont fait descendre le 3% à 74 25. Il est probable que leur effet est en grande partie épuisé. Il y a, en effet, aux environs de 74 fr., beaucoup de rentes à reprendre, et les spéculateurs, qui ont vendu des primes à 75 francs et au-dessus, s'empresent de racheter du ferme.

Le marché des chemins de fer ne présente aucun symptôme particulier. Ils étaient tous plus ou moins engagés dans le courant ascensionnel de la rente. Ils l'ont suivie dans sa réaction. On cote maintenant l'Orléans à 4595, le Nord ancien à 992 50, le Nord nouveau à 840, l'Est à 792 50, le Lyon à 875, le Midi à 582 50, l'Ouest à 610, les chemins Autrichiens à 648 25.

Les valeurs industrielles sont au repos. La caisse centrale de l'industrie est recherchée de 110 à 112 50.

Le marché des docks est toujours très-suivi. On peut déjà juger du mouvement considérable que les ventes publiques de marchandises sont destinées à donner aux affaires commerciales. Les demandes arrivent en assez grand nombre aux Docks. Une quantité considérable de laine est arrivée de Pesh (Hongrie), et une autre d'Angleterre. Aujourd'hui a lieu une vente publique de voitures. D'autres ventes auront lieu dans le courant de décembre. A. DUPONT.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 23 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 74 10.
4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 96 25.

BOURSE DU 26 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 74 13.
4 21/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 96 65.

P. CODET, propriétaire-gérant.

VENTE DE CHEVAUX REFORMÉS.

Samedi quatre décembre prochain, à midi, dans un manège de l'Ecole impériale de cavalerie, il sera procédé à la vente publique et aux enchères de sept chevaux d'officiers.

On paiera comptant, et 5 p. % en sus.

Saumur, le 26 novembre 1858.
Le Receveur des Domaines,
(583) LINACIER.

DROIT DE PÊCHE.

Le samedi 11 décembre 1858, en l'étude de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Il sera procédé, par adjudication, à l'affermement par parties, du DROIT DE PÊCHE dans la rivière du Thouet, depuis son embouchure dans la Loire, jusqu'à l'endroit où commence le canal de la Dive, nommé Bouche-de-Dive, et situé commune de Chacé.

L'entrée en jouissance aura lieu le 1^{er} janvier 1859, au matin.

La ferme du droit de pêche sera divisée en sept cantonnements déterminés ainsi qu'il suit:

1^{er} CANTONNEMENT.

Ce cantonnement comprendra la partie limitée en aval par l'embouchure du Thouet dans la Loire, en amont par l'écluse et le déversoir de St-Florent.

2^o CANTONNEMENT.

Il comprendra la partie limitée en aval par l'écluse et le déversoir de St-Florent et en amont par le Pont-Fouchard.

3^o CANTONNEMENT.

Il comprendra la partie limitée en aval par le Pont-Fouchard et en amont par la jonction, des deux bras du vieux Thouet, ladite jonction située commune de Bagneux, près de la propriété de M. Demarest; de ce cantonnement fera partie l'ancien Thouet, situé en amont du Pont-Fouchard, jusqu'à la levée.

4^o CANTONNEMENT.

Il comprendra la partie limitée en aval par la jonction indiquée au lot précédent, et en amont par le port de Munet, à l'endroit où se fait l'embarquement des tuffeaux venant des carrières de Munet et de Montagland.

5^o CANTONNEMENT.

Il comprendra la partie limitée en aval par le port de Monet et en amont par le port de Chacé.

6^o CANTONNEMENT.

Il comprendra la partie limitée en aval par le pont de Chacé et en amont par l'écluse et le déversoir de Saumoussay, commune de Chacé.

7^o CANTONNEMENT.

Il comprendra la partie limitée en aval par l'écluse et le déversoir de Saumoussay et en amont par l'embouchure de la Dive.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur, pour prendre connaissance du cahier des charges. (584)

A VENDRE LA FERME

DE LA DURBELLERIE,

Exploitée par Henri Esnault,

Située dans la commune de Villebernier, Et contenant 12 hectares 45 ares 80 centiares.

Cette propriété appartient à M. Boutillier de Beauregard.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (575)

Suivant acte reçu par M^e Leroux, notaire à Saumur (Maine-et-Loire), soussigné, qui en a la minute, le 17 novembre 1858, portant la mention suivante:

Enregistré à Saumur le 22 novembre 1858, 1^o 87, 2^o, c. 8. Reçu 5 francs, décime 50 centimes (signé) Touchard;

M. Nicolas-Florentin Bourdon, propriétaire, demeurant à Saint-Florent, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent;

Et M. Charles Jagot, commissionnaire de transports, demeurant à Saumur;

Ont fait entre eux une société en nom collectif pour le commerce des vins et eaux de vie, notamment pour le commerce et la fabrication des vins blancs mousseux, et aussi pour les achats et ventes à commission.

Cette société a été contractée pour vingt ans et sept mois, qui ont pris cours le vingt-quatre novembre mil huit cent cinquante-huit, et expireront le vingt-quatre juin mil huit cent soixante-dix-neuf.

Le siège de la société a été fait à Saumur.

La raison de commerce est: Bourdon et Charles Jagot. Il a été dit que la signature sociale porterait les mêmes noms, et que chaque associé pourrait en user, mais pour les affaires de la société seulement.

Extrait par M^e LEROUX, sur la minute dudit acte étant en sa possession.

(585) LEROUX.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le dimanche 28 novembre 1858, à l'heure de midi,

Sur la mise à prix de 15,000 francs,

UNE MAISON NEUVE,

Située à Saumur, rue Courcouronne, n^o 8,

Appartenant à M. Leguin, plâtrier, consistant en: 12 chambres à cheminée, cabinets, greniers, cave, cour et pompe, et joignant au nord la maison de M. Tailbouis. (544)

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par Adjudication,

A TITRE DE LICITATION,

Le dimanche 28 novembre 1858, midi,

En l'étude et par le ministère de M^e TOUCHALEAUME, notaire,

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue de Fenet, n^o 95, sur la mise à prix de . . . 700 fr.

S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, pour prendre connaissance du cahier de charges. (560)

A VENDRE

Une MAISON (Café-Saumurois), sise rue Saint-Nicolas, n^o 3.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire.

On demande UN APPRENTI QUINCAILLER.

S'adresser au bureau du Journal.

A Céder

UN FONDS DE FERBLANTERIE,

Situé à Saumur, rue Royale.

S'adresser à M. COTELLE. (483)

DÉPOT

DE PATÉS AUX FOIES GRAS DE STRASBOURG

DE CHEZ HENRY,

ET AUTRES COMESTIBLES,

Hôtel de Londres, à Saumur.

COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette Colle s'emploie à froid. Elle remplace avec avantage la colle de pâte, la colle forte, la colle à bouche, etc., etc. On peut s'en servir pour carton, porcelaine, verre, marbre, bois, fleurs, etc., etc.

Prix du flacon 50 cent.

Dépôt à Saumur, chez M. LECOTTIER, relieur, rue du Marché-Noir, 12, et à Paris, chez M. GAUDIN, 6, rue Mezières, pour vente en gros.

10 MÉDAILLES 1847-1850-1854-1855-1857-1858

CHOCOLAT-LOUIT

MAISON
SUCCURSALE
8, r. Paradis-Poisson
PARIS.

Usine à vapeur et Maison à Bordeaux

LOUIT FRÈRES ET C^o 9, rue de l'Arbre

MAISON
SUCCURSALE
MARSEILLE.

DÉPOT

Dans toutes les principales maisons de France et de l'Étranger.



TOPIQUE PORTUGAIS

de C. ROUXEL.



3, rue du Puits-Blancs-Manteaux, à Paris.

LE COURONNEMENT et les BLESSURES PAR HARNAIS arrêtent souvent le travail des animaux domestiques et leur font perdre leur valeur.

LE TOPIQUE PORTUGAIS, médicament thérapeutique d'une efficacité reconnue, remédie à ces inconvénients. — Il guérit en deux ou trois jours et fait REPARAÎTRE LE POIL A LA PLACE BLESSÉE OU MALADE. — Il agit avec non moins d'empire sur les MOUTONS malades du PIÉTAIN et sur les BOEUFs et VACHES affligés de la LIMACE.

LE TOPIQUE PORTUGAIS est le SEUL SANS CONCURRENCE.

Dépôt: chez MM. les pharmaciens, à Saumur. (512)

LEBIGRE-DUQUESNE FRÈRES, ÉDITEURS,
16, rue Hautefeuille, Paris.

LES

CONSPIRATEURS

EN ANGLETERRE.

Etude historique.

PAR M. CH. DE BUSSY,

Auteur des Régicides; de l'Encyclopédie universelle; etc.

Un joli volume grand in-18 de 360 pages.

PRIX: 2 FRANCS.

PROSPECTUS.

Ce livre contient de curieuses révélations sur les Sociétés secrètes dont le siège est à Londres; sur leurs chefs et affiliés.

Il intéresse TOUT LE MONDE, puisqu'il dévoile les affreux complots qui se sont tramés contre l'Europe, contre son repos et son bien-être, depuis 1848 jusqu'en 1858.

C'est une histoire curieuse de dix années de crimes; histoire qu'il importe à tous les bons citoyens de connaître dans ses plus minutieux détails.

L'auteur y dévoile les menées, les intrigues, les mystères de ce monde à part des CONSPIRATEURS qui, de Londres, fomentent des conjurations implacables et sanguinaires, et se placent à l'ombre du droit d'asile, en dehors de toutes les lois divines et humaines.

SOMMAIRE DE L'OUVRAGE.

Les Sociétés secrètes. — Leurs programmes, leurs proclamations, leurs libelles, leurs provocations, leurs mots d'ordre. — Mazzini, Ledru-Rollin, Kossoth, Ruge, Darrast. — Les assassins politiques. — Séances de la *Taverne des Francs-Maçons*. — Les journaux anglais. — Les réfugiés de Londres et leurs menées en Europe. — La *Némésis*. — Les *Montagnards*. — Proudhon, Greppo, Caussidière, Joigneaux, Marc-Dufraisse, Madier de Montjau, Louis Blanc, Fergus O'Connor, Cobden, Victor Considérant, Nadaud. — Les ouvriers anglais. — Manifestes des Conspirateurs. — Le *Comité d'agitation*. — Barthé, lémy, Cournet. — La *Paternelle*, la *Société-Mère*. — Delescluse, Saffi, Quadrio, Agostini, Giovanni, Ricciardi. — Félix Pyat. — Les assassins Kelsch-Galli, Rossi, Magen, Carpeza, Pianori, Tibaldi, Grilli, Borlotti, Piéri, Orsini, Gomez, de Rudio, *Bernard le clubiste*. — LA VIE POLITIQUE DE NAPOLÉON III. — Conclusion. — Notes: Pièces justificatives, Documents historiques.

NOTA. — Pour recevoir l'ouvrage IMMÉDIATEMENT et FRANCO, il suffit d'envoyer 2 francs 40 centimes en timbres-poste. (ÉCRIRE FRANCO.)

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.